



**Monsieur Vincent PEILLON**  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Paris, le 19 juin 2012

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des auxiliaires de vie scolaire (AVS), chargés de l'accompagnement individuel ou collectif des élèves en situation de handicap.

Aujourd'hui, plus de 35 000 personnels (23 000 en équivalents temps-plein) exercent ces missions. La moitié d'entre-eux sont sous statut d'assistant d'éducation, l'autre moitié sont employés en contrats aidés (CUI).

Sous la pression des organisations syndicales et des associations de parents, le précédent gouvernement avait ouvert des discussions sur la pérennisation et la professionnalisation de ces personnels, discussions qui n'ont pas abouti faute de volonté politique.

Le Président de la République s'est engagé à lancer « une concertation approfondie sur les métiers de l'accompagnement des élèves handicapés, pour aboutir à un cadre d'emploi pérenne ». Pour ce qui nous concerne, nous estimons que les missions exercées relèvent effectivement d'un métier qui doit trouver sa place dans la fonction publique.

Mais, si des nouveaux emplois d'AVS sont annoncés dès cette rentrée, ce que nous saluons, un grand nombre de personnels arrivent au terme de leur contrat, sans possibilité de le renouveler. Outre les ruptures dans l'accompagnement des élèves que cela ne manquera pas d'engendrer, c'est une perte de compétences considérable, un gâchis humain et financier qui se produiront. Ces personnels exercent en effet leur mission depuis plusieurs années, ils sont parfaitement intégrés aux équipes pédagogiques, et ont acquis une expérience et un savoir-faire qu'il nous paraît important de conserver.

Au-delà du chantier annoncé qui doit s'engager sans tarder et auquel nous souhaitons contribuer, nous vous demandons d'examiner toutes les possibilités pour que ces personnels puissent, à titre transitoire, poursuivre leurs missions au cours de l'année scolaire 2012-2013, afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier des mesures de pérennisation qui seront décidées, ce qui suppose que des mesures soient prises dès cet été.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer sans délai sur ce sujet, ainsi que sur celui, plus vaste, de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sébastien SIHR  
Secrétaire Général  
SNUipp-FSU

Frédérique ROLET  
Co-secrétaire générale  
SNES-FSU

**CC :**

***George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée auprès de l'Education nationale, chargée de la Réussite Educative.***

***Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes handicapées.***